

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PAR ARRETE N° 22/09/URB EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2022, LE MAIRE DE MEGEVE A ORDONNE L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE.

OBJET DE L'ENQUETE :

- ADAPTER, COMPLETER ET CORRIGER LES ARTICLES 1 A 13 DU REGLEMENT APPLICABLE DANS LES DIFFERENTES ZONES. EN TENANT COMPTE DE L'EXPERIENCE RESULTANT DE PLUSIEURS ANNEES D'APPLICATION DUDIT REGLEMENT DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPER ET D'UTILISER LE SOL IL EST INDISPENSABLE DE PROCEDER A DES AJUSTEMENTS DU REGLEMENT DANS LE BUT DE LIMITER LES PROJETS DE CONSTRUCTION QUI PAR LEUR HAUTEUR, LEUR VOLUME, LEUR GABARIT, LEUR IMPLANTATION ET LEUR ASPECT EXTERIEUR NE S'INSCRIVENT PAS HARMONIEUSEMENT DANS LE PAYSAGE ET DANS L'ENVIRONNEMENT BATI ET PAYSAGE DE LA COMMUNE ET PORTENT ATTEINTE AU CARACTERE, A LA QUALITE ET A L'INTERET DES LIEUX, SITES ET PAYSAGES DE MEGEVE.
- REVOIR LA PRESENTATION GENERALE DU REGLEMENT AFIN D'AMELIORER SA LECTURE ET SA COMPREHENSION, TOUT EN LEVANT SES AMBIGUÏTES D'INTERPRETATION.
- ANNEXER UN GLOSSAIRE AU REGLEMENT DE FAÇON A EXPLICITER LES TERMES QU'IL CONTIENT.

IL EST A NOTER QU'AUCUNE MODIFICATION DU DOCUMENT GRAPHIQUE NE SERA EFFECTUEE A L'OCCASION DE CETTE MODIFICATION.

AU TERME DE L'ENQUETE, LE PROJET, EVENTUELLEMENT MODIFIE POUR TENIR COMPTE DES AVIS QUI ONT ETE JOINTS AU DOSSIER, DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR, SERA APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

PAR DECISION N° E 22000074 / 38 EN DATE DU 18 MAI 2022 LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE A DESIGNE MONSIEUR HERVE GIRARD, INGENIEUR EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS ET TERRITOIRES EN RETRAITE, EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR.

L'ENQUETE EST OUVERTE, **A PARTIR DU 17 OCTOBRE 2022 A 9H00**, PENDANT UNE DUREE DE TRENTE-SIX (36) JOURS, JUSQU'AU **21 NOVEMBRE 2022 A 18H00 INCLUS**.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS, EN MAIRIE DE MEGEVE – 185 ROUTE DU JAILLET 74120 MEGEVE: ■ LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 DE 14H00 A 18H00 ■ LE VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 DE 9H00 A 12H00 ■ LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 DE 14H00 A 18H00.

LE PUBLIC POURRA CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUETE AUX ADRESSES : [HTTPS://WWW.REGISTRE-DEMATERIALISE.FR/4203](https://www.registre-dematerialise.fr/4203) ET [HTTPS://MAIRIE.MEGEVE.FR](https://mairie.megeve.fr)

CHACUN POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER DE L'ENQUETE SUR SUPPORT PAPIER ET CONSIGNER, LE CAS ECHEANT, SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE D'ENQUETE, EN MAIRIE DE MEGEVE 185 ROUTE DU JAILLET 74120 MEGEVE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 18H00 AUPRES DE LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE.

LE DOSSIER DE L'ENQUETE PUBLIQUE PEUT EGALEMENT ETRE CONSULTE SUR UN POSTE INFORMATIQUE SITUE A LA MAIRIE DE MEGEVE, 185 ROUTE DU JAILLET, 74120 MEGEVE DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 18H00.

LE PUBLIC PEUT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR ECRIT PENDANT LE DELAI DE L'ENQUETE :

- MAIRIE DE MEGEVE - BP 23 - 74120 MEGEVE **EN PRECISANT A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR.**
- SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE A L'ADRESSE : [HTTPS://WWW.REGISTRE-DEMATERIALISE.FR/4203](https://www.registre-dematerialise.fr/4203)
- PAR COURRIER ELECTRONIQUE A L'ADRESSE : ENQUETE-PUBLIQUE-4203@REGISTRE-DEMATERIALISE.FR

A L'ISSUE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA CONSULTER LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR PENDANT UN AN A LA MAIRIE DE MEGEVE, DIRECTION DE AMENAGEMENT DURABLE PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DE CE SERVICE AU PUBLIC, SOIT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 12H, OU SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE [HTTPS://MAIRIE.MEGEVE.FR](https://mairie.megeve.fr) OU [HTTPS://WWW.REGISTRE-DEMATERIALISE.FR/4203](https://www.registre-dematerialise.fr/4203)

LE PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU PLU A ETE RETENU PARCE QU'IL N'A PAS D'INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR L'ENVIRONNEMENT. LA MODIFICATION VISE PRINCIPALEMENT A CLARIFIER L'APPLICATION DU REGLEMENT DU PLU, NOTAMMENT AFIN DE FACILITER SON APPREHENSION PAR LES PORTEURS DE PROJET ET LE SERVICE INSTRUCTEUR SAISI DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME. CETTE MODIFICATION DOIT DONC PERMETTRE UN MEILLEUR ENCADREMENT DES CONDITIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS.

PAR DECISION N° 2022-ARA-KKU-2712 DU 16 AOUT 2022, LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE RHONE-ALPES-AUVERGNE (MRAE), A DECIDE QUE LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE MEGEVE N'EST PAS SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.

LE RESPONSABLE DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE EST LA COMMUNE DE MEGEVE, EN LA PERSONNE DE SON MAIRE EN EXERCICE, MADAME CATHERINE JULLIEN-BRECHES.

PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'ENQUETE, CHACUN POURRA OBTENIR LES INFORMATIONS QUI LUI SONT NECESSAIRES AUPRES DE LA COMMUNE DE MEGEVE – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE – BP 23 – 74120 MEGEVE – TEL : 04 50 93 29 01 OU URBANISME@MEGEVE.FR

TOUTE PERSONNE PEUT, SUR SA DEMANDE ET A SES FRAIS, OBTENIR COMMUNICATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE AUPRES DE L'AUTORITE COMPETENTE POUR OUVRIR ET ORGANISER L'ENQUETE DES LA PUBLICATION DE L'ARRETE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE.

LE MAIRE CATHERINE JULLIEN-BRECHES

